

# LE REMYMONTAIS

<http://www.stremydesmonts.mairie72.fr/> Bulletin d'informations septembre 2016

## HOMMAGE

*C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès en août dernier de Jacques LEVEQUE, entré au conseil municipal en 1983 et maire de Saint Rémy des Monts de 1989 à 2008.*

*Je tiens par le biais de ce bulletin dont il est à l'origine, rendre hommage à l'homme qui a œuvré avec passion pour le développement de notre commune, et adresser mes sincères condoléances à toute sa famille.*

## Le mot du maire

Le temps des congés est maintenant passé, j'espère que les vacances ont été bénéfiques à toutes et tous car nous voici déjà à l'automne.

Le début de l'été a connu une période animée à Saint Rémy des Monts : la fête des voisins ainsi que l'inter village qui s'est déroulé à St Vincent des Prés. Malgré la pluie, la bonne humeur et la joie étaient au rendez vous. La victoire de Saint Rémy place les 2 communes à égalité. Félicitations à tous les participants. La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec un effectif de 142 élèves sur notre Sivos. Un investissement pour 4 vidéo projecteurs interactifs va être réalisé du CP au CM2.

Pour la première année les travaux de voirie sont coordonnés par la CDC du Saosnois ; Sur St Rémy ont



été réalisés des travaux de réfection de la voirie : rue du stade par moitié avec Mamers, route de Contres (secteur la rousse), l'Ouchette, allée des Acacias et sur le parking des Charmilles.

En ce qui concerne les travaux

engagés sur les bâtiments : la pose de nouvelles fenêtres et portes à la garderie rue de Mongrignon ainsi qu'à l'étage de l'école rue des charvriers. Ces travaux sont prévus aux prochaines vacances scolaires.

Une réflexion est actuellement menée pour l'implantation de toilettes sèches sur le terrain de loisirs.

Suite à la restauration du calvaire une bénédiction rue du Vairais aura lieu le 22 octobre 2016 à 18h.

Comme vous avez pu le lire dans nos quotidiens, la restauration des 3 portes de l'église est actée. Nous lançons avec la fondation du patrimoine une proposition de souscription (jointe) qui nous permettra d'obtenir une subvention de cette fondation. Nous vous remercions par avance de votre contribution.

Par ailleurs régulièrement interrogés sur les difficultés rencontrées pour la couverture téléphonique de nos territoires, la Région a mis en place une application qu'il est possible de télécharger sur les smartphones afin d'évaluer la qualité de la réception à l'endroit où se trouve le porteur de l'appareil. Cette application dénommée « GIGALIS » va permettre de recenser la qualité exacte de réception et espérer des opérateurs. un renforcement des réseaux.

Concours de belotte le 20 septembre 2016



Concours de boules le 19 juin 2016



Concours de pêche le 17 septembre 2016

Inter village le 03 juillet 2016  
à St Vincent des Prés



Rentrée du Gym club - tous les lundis à 19h



EFS  
Nous avons besoin de vous !  
**DON DU SANG  
MAMERS**  
Lundi 05 décembre  
Pour cause de travaux, le lieu reste à définir.  
Affiche courant novembre  
de 14h30 à 19h30

## HORAIRES DE FIN D'ANNEE

L'Agence Postale  
sera fermée le mardi 27 décembre 2016

Du 26 au 31 décembre 2016  
des permanences **Mairie** seront assurées aux heures habituelles ou par téléphone .

Les numéros de téléphone des élus sont affichés à la porte mairie ou sur le site internet.

Dans le cadre d'une réflexion sur le développement futur de son territoire et dans le but de conserver la maîtrise de ce développement, il a été décidé par délibération du 3 décembre 2015 de réviser le plan local d'urbanisme.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin d'établir un diagnostic et le Padd (projet d'Aménagement de Développement durable).

**Ces documents sont consultables sur le site internet de la commune : [www.stremydesmonts.mairie72.fr](http://www.stremydesmonts.mairie72.fr) ou en mairie pour ceux qui ne disposent pas d'internet. Un registre a également été mis à disposition pour toutes remarques, demandes, etc....**

Quelques points principaux abordés :

-L'état associé à cette réflexion demande à ce que soit pris en compte les enjeux prioritaires : la consommation foncière à maîtriser (1) et le patrimoine paysager à préserver et à valoriser (2).

(1) le POS actuel prévoit de vastes zones en UB et UC, zones urbaines constructibles. Ces zones n'étant que partiellement bâties, il faut profiter du PLU pour redécouper l'enveloppe urbaine au plus juste de ce qui est déjà construit.

Du fait des projections démographiques, en considérant 2 à 3 logements neufs par an, les besoins de la commune en nouvelles zones constructibles peuvent être estimés à 2 hectares environ. L'exigence minimale dans les futures opérations de logements serait de 15 logements par hectare, le but étant d'économiser de l'espace et notamment de l'espace agricole.

(2) **Le patrimoine paysager est à préserver et à valoriser** : Le bourg en position surélevée, les vues très lointaines offertes... font qu'il faudra être attentif à l'aspect visuel du bâti notamment agricole en campagne. De même, les éléments boisés ponctuant le paysage globalement ouvert devront être pérennisés. Les éléments de bocage, les zones humides, ne devront pas être dégradés à l'avenir.

-En matière de protection des haies, l'étude a également été lancée. Un repérage complet et la mise en place de la même procédure de Déclaration Préalable pour tous permettra à la commune d'être au courant des projets d'arrachage même lorsque cela concerne un siège agricole.

-Le PLU devra également prendre en compte la refonte du code de l'Urbanisme qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

-Le Certificat d'urbanisme accorde des droits au propriétaire durant 18 mois. S'il ne vend pas les terrains d'ici là, la demande de renouvellement des CU risque de ne pas être accordé du fait de la procédure de révision du PLU et des nouvelles orientations prévues dans ce projet.

-Une circulation piétonnière devrait être prévue entre le lotissement des Ouches et les espaces publics du quartier des Marronniers. Ainsi qu'un **cheminement doux du lotissement du Manoïr vers le Sud**, à l'arrière des habitations pour rejoindre les trottoirs le long de la RD 2.

-Les élus souhaitent privilégier le bourg centre plutôt que le secteur proche de Mamers. Les zones NA et NAa du POS (zones d'urbanisation à plus ou moins long termes) devront être très fortement réduites dans le PLU.

Pour une meilleure sécurité de tous, la circulation peut être limitée à 20 km/h dans les quartiers d'habitation avec des « zones de rencontre » dans lesquelles la priorité absolue est donnée aux piétons et aux cyclistes.

-En ce qui concerne la zone d'activités du Magasin, elle devra être redélimitée au plus juste des besoins. La Communauté de Communes devra être consultée sur ce point. Il faudra prendre en compte les éventuels projets d'extension des activités en place.

**Une concertation publique sera organisée dès que le projet sera plus défini lors des prochaines réunions de travail.**

## Inscriptions sur les listes électorales .

**Vous n'êtes pas inscrits sur les listes de St Rémy des Monts, pour voter à partir de 2017, vous devez vous inscrire avant 12h le samedi 31 décembre 2016**

## Dates à retenir

### L'Association de la Pêche Rémymontaise

**Samedi 15 octobre 2016** 3<sup>ème</sup> lâcher de truites

### Bénédictin du Calvaire rue du vairais

**Samedi 22 octobre 2016** à 18h  
suivi d'une messe à l'église de St Rémy à 18h30

### L'ASEL (Tennis)

**Samedi 22 octobre 2016** à 20h30 Repas

### L'Association de la Pêche Rémymontaise

Fermeture de l'étang **Lundi 07 novembre 2016**

**Vous êtes invités à participer à la Cérémonie Commémorative du vendredi 11 novembre 2016**

11 h : dépôt de Gerbes au Monument aux Morts et au Cimetière  
11h45 : Vin d'honneur à la cantine de St Rémy des Monts, rue des chanvriers  
suivi d'un repas offert aux personnes de 70 ans et plus à la salle polyvalente.  
Les élus passeront vous inviter prochainement .

### Le Club du Bel Age

**Mardi 15 novembre 2016** Concours de belote

### L'Association des Parents d'élèves

Marché de Noël à St Vincent des Prés  
**Samedi 3 décembre 2016**

### L'Association de la Pêche Rémymontaise

Assemblée générale  
**Vendredi 11 décembre 2016-20h30** salle polyvalente

### Le Club du Bel Age

Bûche de Noël **Mardi 13 décembre 2016**

### Le Comité des Fêtes

Noël des enfants- salle polyvalente  
**Samedi 17 décembre 2016** à 15 heures



#### NOUVEAU !

**Collecte ponctuelle des PNEUS en déchèterie  
(collecte réservée aux particuliers)**



**Pour déposer vos pneus en déchèterie  
Il est nécessaire de retirer un dossier  
d'inscription (à la déchèterie ou à la  
Communauté de Communes)**

**Des informations complémentaires**  
Tel : 02 43 97 25 31  
Mail : [c.coquerel@cdcsaosnois.fr](mailto:c.coquerel@cdcsaosnois.fr)

Date limite de dépôt  
des dossiers d'inscription : **lundi 24 octobre 2016**

# Bon de souscription Eglise de Saint-Rémy des Monts

**Oui, Je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Rémy des Monts**  
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - l'église de Saint-Rémy des Monts  
Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de ..... € et je bénéficie d'une économie d'impôt**

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*

- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

**l'impôt sur le revenu** ou  **l'impôt sur la fortune** ou  **l'impôt sur les sociétés**

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactives (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Nom ou Société : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....

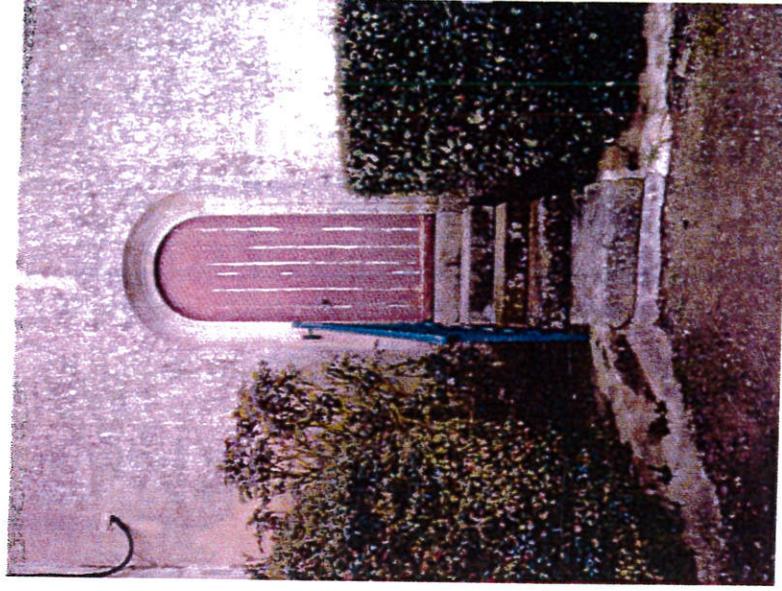
Coupon à renvoyer à :  
FONDATION DU PATRIMOINE  
37 bis, quai de Versailles - 44000 NANTES

Pensez au don en ligne ! [www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org](http://www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org)

FONDATION



PATRIMOINE



**SOUSCRIPTION, FAITES UN DON !**

**1 don = un reçu fiscal**



web

# La Fondation du Patrimoine

s'associe à la restauration de l'église de Saint-Rémy des Monts

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et recon- nue d'utilité publique, la Fondation du Pa- trimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

## Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organi- sation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

## Moyens d'action

Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine :

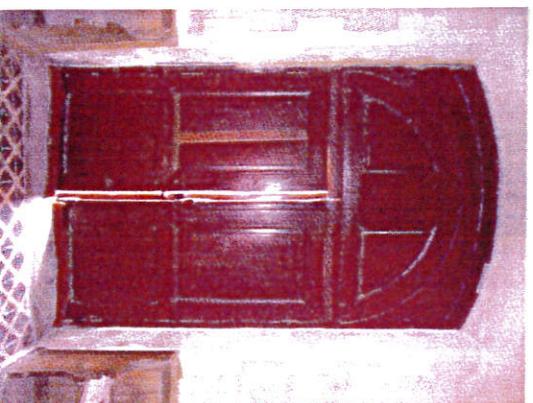
- **attribue son label à des particuliers,** leur permettant de bénéficier de **déduc- tions fiscales** à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, **en par- ticipant à leur financement,**
- **contribue à mobiliser le mécénat** en faveur de projets de restauration du patrimoine local, favorise la transmis- sion des savoir-faire et métiers tradi- tionnels.



## ... Aujourd'hui

L'église nécessite aujourd'hui de nouveaux des travaux: les portes de l'entrée principale, de la sa- criste et du transept sud sont endommagées et nécessitent une restauration avec mise en pein- ture et reprise du seuil de l'en- trée principale.

Ces travaux de réfection d'un montant de 8 935 € TTC sont pré- vus à l'automne 2016.

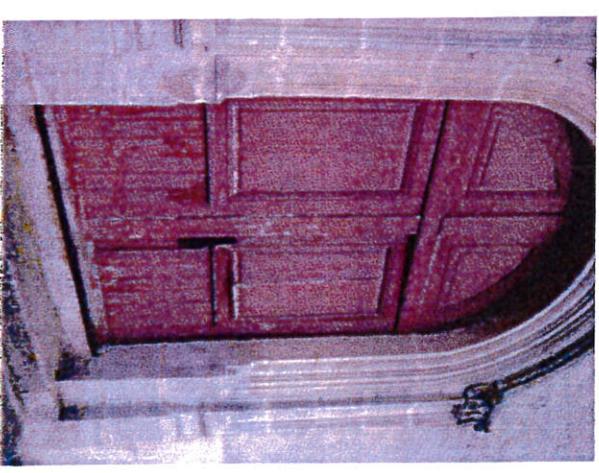


## L'église

Dédiée à Saint-Rémy, l'église à piliers d'origine romane, aux cha- piteaux ornés de simples cordons entrelacés du XI ou du XIIIème siècle, et de fenêtres gothiques du XVIème a été remaniée dans le courant du XVIème siècle.

Une importante restauration a été menée en 1901 donnant lieu à une nouvelle bénédiction le 04 octobre 1903.

Le bas côté ouvre sur la nef par une série d'arcs plein cintres sur des colonnes. Il est ouvert de voûtes en berceau perpendicu- laires à celle de la nef. L'église conserve également des objets remarquables dont la toile du « Baptême de Clovis » du XVIIIème siècle, un retable de la chapelle Saint-Julien du XVIIème siècle...



La porte principale a fait l'objet d'une première restauration en 1902 grâce à un don de Mme PITET et de ses enfants.

## Comment faire un don?

### PAR COURRIER

Envoyez ce bon de souscription avec votre règle- ment par cheque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine

### PAR INTERNET

Faites un don en ligne sur notre site Internet sécurisé: [www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org](http://www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org)

